

**Aide financière substantielle accordée à l'Association Sauvons Mena'sen  
par le Fonds d'aide aux actions collectives : une autre bonne nouvelle!**

**Sherbrooke (Québec), le mardi 8 août 2023**  
**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

La demande d'autorisation pour exercer une action collective de l'Association Sauvons Mena'sen (Sauvons Mena'sen) a maintenant le vent dans les voiles! Désormais, tout porte à croire que le capitaine et son équipage réussiront à mener cet important dossier à bon port.

**Démarches judiciaires**

Au mois de septembre 2022, Sauvons Mena'sen a déposé une **demande d'autorisation pour exercer une action collective** contre les cinq ex-administrateurs du Faubourg Mena'sen, l'avocat Serge Dubois, Michel Fortin, ex-directeur général du Faubourg Mena'sen et retraité, René St-Amant, directeur général d'Artopex à Sherbrooke, Jocelyn Morissette, retraité, et Patrick Fortin, propriétaire de l'Agence sports évolutions inc.

Sauvons Mena'sen reproche aux cinq ex-administrateurs notamment :

**(i)** d'avoir manqué aux obligations auxquelles ils étaient tenus envers le Faubourg Mena'sen en vendant illégalement et secrètement les **172 logements sociaux habités par 250 locataires aînés**; et

**(ii)** de s'être s'appropriés personnellement le produit de cette vente, soit **18,25 millions de dollars**.

Au printemps dernier, Sauvons Mena'sen a remporté une première victoire judiciaire relativement à une **demande en exception déclinatoire** présentée par les défendeurs. Dans un jugement étoffé, la **Cour supérieure du Québec** a statué qu'elle avait compétence pour entendre la demande d'autorisation pour exercer l'action collective de Sauvons Mena'sen et a rejeté toutes les prétentions des défendeurs.

Ces derniers ont porté cette décision en appel. Dans un jugement lapidaire rendu avec célérité, la **Cour d'appel du Québec** les a déboutés.

**Prix François-Saillant**

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Caisse d'économie solidaire Desjardins tenue à Sherbrooke au mois d'avril dernier, Sauvons Mena'sen a reçu le **Prix François Saillant**. Ce prix est une initiative conjointe de la Caisse et du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Il vise à reconnaître les démarches collectives entreprises pour « **faire du droit au logement une réalité** ».

Au moyen d'une bourse de 5 000 \$ attribuée par la Caisse d'économie solidaire Desjardins, ce prix encourage les interventions collectives qui contribuent à l'amélioration des conditions d'habitat dans les quartiers, les villes et les villages du Québec.

Dans une lettre adressée aux membres du Comité Sauvons Mena'sen, la mairesse de Sherbrooke, Madame Évelyne Beaudin, les a félicités pour l'obtention de ce prix soulignant leur engagement social.

### **Aide financière du Fonds d'aide aux actions collective**

Une autre bonne nouvelle vient récemment de s'ajouter à la série de succès remportés par Sauvons Mena'sen. Le Conseil d'administration du Fonds d'aide aux actions collective (FAAC) a décidé **à l'unanimité** de lui accorder une première tranche d'aide financière pour l'étape de l'autorisation de l'action collective.

Au besoin, cette aide financière substantielle sera renouvelée et maintenue pour soutenir les démarches judiciaires entreprises par Sauvons Mena'sen, jusqu'en Cour suprême du Canada s'il le faut!

Créé en vertu de la *Loi sur le Fonds d'aide aux actions collectives* (Québec), le FAAC a pour objet d'assurer le financement des actions collectives ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces actions (art. 7 de la Loi).

Les représentants de Sauvons Mena'sen se réjouissent de l'aide financière apportée par le FAAC. Malgré l'inaction répréhensible du gouvernement du Québec et les procédures dilatoires des défendeurs, ils constatent avec satisfaction tout le chemin déjà parcouru depuis le début de la mobilisation des locataires du Faubourg Mena'sen au printemps 2022. L'argent est le nerf de la guerre. Dans le combat judiciaire qu'ils ont courageusement engagé, les représentants de Sauvons Mena'sen peuvent dormir du sommeil du Juste; il sera dorénavant impossible pour la partie adverse de les épuiser financièrement.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements sur le présent communiqué :

### **Association Sauvons Mena'sen**

Johanne Proulx           (819) 620-5515  
Danyel Bouffard       (819) 432-2900